



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2011

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Maire

N° 13.1

OBJET : Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux

PRESENTS: Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Benoît KANDEL, Madame Véronique PAQUIS, Madame Muriel MARLAND-MILITELLO, Monsieur Alain PHILIP, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Christian TORDO, Monsieur Daniel BENCHIMOL, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Gilles VEISSIERE, Monsieur Lauriano AZINHEIRINHA, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Janine GILLETTA, Madame Fatima KHALDI, Monsieur Joseph CALZA, Madame Andrée ALZIARI NEGRE, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Catherine MOREAU, Monsieur François RABUT, Monsieur Raoul MILLE, Monsieur Jean-Michel GALY, Monsieur Bernard BAUDIN, Madame Annie KASSIGHIAN, Monsieur Jean ICART, Madame Dominique ESTEVE-BAZZINI, Madame Pascale FERRALIS, Madame Nadia LEVI, Madame Emmanuelle BIHAR, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Maty DIOUF, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Marine BRENIER, Madame Micheline BAUS, Monsieur Maurice ALBERTI, Madame Anne RAMOS-MARI, Madame Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE, Madame Michèle MATRINGE, Monsieur Rémi GAECHTER, Monsieur Abderrazak FETNAN, Madame Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Monsieur Yann LIBRATI, Madame Christine DOREJO, Madame Emmanuelle GAZIELLO, Monsieur André CHAUVET, Madame Martine OUAKNINE

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Monsieur Rudy SALLES, Monsieur Olivier BETTATI, Madame Ilana ELOIT, Monsieur Jean-Claude MARI, Madame Brigitte TANAUJI-DAHAN, Monsieur Paul CUTURELLO, Madame Hélène SALICETI - ADROGUER, Madame Denise FABRE, Madame Françoise MONIER, Madame Florence BARALE, Madame Isabelle DELAGE, Monsieur Marouane BOULOUDHNINE, Madame Christiane AMESLAND, Madame Véronica VECCHIONI, Monsieur Robert INJEY, Madame Sandrine FILIPPINI, Madame Gilda PERINETTI, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Richard PAPAZIAN, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Patrick ALLEMAND, Madame Joëlle MARTINAUX

POUVOIR(S) : Madame Ilana ELOIT a donné pouvoir à Monsieur Rudy SALLES, Monsieur Jean-Claude MARI a donné pouvoir à Monsieur André CHAUVET, Madame Brigitte TANAUJI-DAHAN a donné pouvoir à Monsieur Richard PAPAZIAN, Monsieur Paul CUTURELLO a donné pouvoir à Madame Christine DOREJO, Madame Hélène SALICETI - ADROGUER a donné pouvoir à Madame Micheline BAUS, Madame Denise FABRE a donné pouvoir à Monsieur Benoît KANDEL, Madame Françoise MONIER a donné pouvoir à Monsieur Alain PHILIP, Madame Florence BARALE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Isabelle DELAGE a donné pouvoir à Madame Andrée ALZIARI NEGRE, Monsieur Marouane BOULOUDHNINE a donné pouvoir à Monsieur Gilles VEISSIERE, Madame Christiane AMESLAND a donné pouvoir à Monsieur Gérard BAUDOUX, Madame Martine OUAKNINE a donné pouvoir à Madame Véronica VECCHIONI, Madame Véronica VECCHIONI a donné pouvoir à Madame Martine OUAKNINE, Madame Joëlle MARTINAUX a donné pouvoir à Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Véronica VECCHIONI a donné pouvoir à Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Robert INJEY a donné pouvoir à Madame Emmanuelle GAZIELLO, Madame Sandrine FILIPPINI a donné pouvoir à Madame Pascale FERRALIS, Madame Gilda PERINETTI a donné pouvoir à Madame Annie KASSIGHIAN, Monsieur Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à Monsieur Christian ESTROSI, Monsieur Richard PAPAZIAN a donné pouvoir à Madame Anne RAMOS-MARI, Monsieur Bernard ASSO a donné pouvoir à Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Patrick ALLEMAND a donné pouvoir à Madame Frédérique GREGOIRE-CONCAS, Madame Joëlle MARTINAUX a donné pouvoir à Madame Dominique ESTROSI-SASSONE

SECRETAIRE(S) : Madame Marine BRENIER

Rapporteur : **Monsieur Gilles VEISSIERE**

Service : **SB0000 - Direction des Sports**

Objet : **Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Les commissions compétentes entendues

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU le code du sport et en particulier les articles L 100-1 et L 100-2 qui précisent que les activités sportives sont d'intérêt général et que les collectivités territoriales et leurs groupements, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives,

VU la délibération n° 13.3 du 17 octobre 2008 approuvant le règlement général des salles et terrains de sports relevant de la gestion de la direction des sports, ainsi que le règlement intérieur général des piscines,

Considérant l'évolution de la réglementation et l'intérêt de mieux préciser les modalités et conditions de mise à disposition des installations sportives municipales relevant de la direction des Sports,

Considérant que le règlement intérieur en vigueur précise que les installations sportives gérées par la direction des sports sont mises à la disposition principalement des établissements d'enseignement et des associations sportives,

Considérant la demande croissante des sportifs non adhérents d'un club qui souhaitent pouvoir pratiquer une activité physique et sportive sur les pistes d'athlétisme, plateaux sportifs et sur des terrains de football de la ville,

Considérant qu'en dehors des horaires réservés aux établissements d'enseignement et aux clubs, il est possible d'envisager, sous certaines conditions, l'utilisation de ces sites au bénéfice des particuliers,

Considérant que cette utilisation à titre individuel s'effectuera gratuitement sur les installations concernées sous l'entière responsabilité des utilisateurs,

Rapporteur : **Monsieur Gilles VEISSIERE**

Service : **SB0000 - Direction des Sports**

Objet : **Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux**

Considérant que pour répondre à ces demandes, il convient de préciser les conditions d'accès au bénéfice de cette catégorie d'utilisateurs pour les installations suivantes :

- les pistes d'athlétisme :

- Vauban, Parc des sports Charles Ehrmann, Forum Nice Nord, la Lauvette supérieure,

- les plateaux sportifs :

- Château, Brancolar, Eucalyptus, Leclerc, Falicon, T.N., Parc des sports
- Charles Ehrmann, Thérèse Roméo, Vauban,

- les terrains de grands jeux :

- le terrain n°3 (Parc des sports Charles Ehrmann), le stade Nicolai, Forum Nice Nord, le stade Marchetti, le stade dit des entrepôts des Galeries Lafayette,

Considérant dès lors, la nécessité de modifier le règlement intérieur en vigueur relatif à l'utilisation des salles et terrains de sports,

Considérant par ailleurs, que pour des raisons pratiques il convient d'apporter une modification au règlement intérieur des piscines en ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture des caisses,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE DE :

1. approuver le nouveau règlement intérieur général, relatif à l'utilisation des salles et terrains de sports annexé à la présente délibération,

Rapporteur : **Monsieur Gilles VEISSIERE**

Service : **SB0000 - Direction des Sports**

Objet : **Modification du règlement intérieur d'utilisation des équipements sportifs municipaux**

2. approuver le nouveau règlement intérieur des piscines.

SIGNE C. ESTROSI

**RECU A LA PREFECTURE DES A.M. LE 14 avril 2011
ACTE PUBLIE ET EXECUTOIRE LE 14 avril 2011
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 2 MODIFIE DE LA LOI N° 82-213
DU 2 MARS 1982
POUR AMPLIATION, POUR LE DEPUTE-MAIRE,
L'ELU DELEGUE,**